



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2523

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies (AFM) - Année 2011**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2523**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies (AFM) - Année 2011**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la propreté de la Communauté urbaine de Lyon propose de reconduire son engagement à l'occasion du Téléthon 2011 dans une action caritative avec le partenariat d'EcoFolio.

L'opération Téléthon 2010 a été l'occasion de collecter, sur l'ensemble du territoire communautaire, avec l'aide des communes participantes et des bénévoles des communes et de la Communauté urbaine, des papiers, journaux, magazines et de verser l'équivalent de 21 507 € au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM).

Aujourd'hui, les papiers, journaux, magazines, annuaires et catalogues font partie des matériaux collectés dans les bacs verts. EcoFolio est l'éco-organisme chargé réglementairement de verser aux communes et aux intercommunalités des soutiens financiers proportionnels à cette collecte.

L'opération menée lors du Téléthon 2011 consisterait en la collecte sélective de papiers, les 2 et 3 décembre 2011, dont l'équivalent financier sera versé à l'AFM. Participer au Téléthon 2011 par ce biais serait l'occasion, une nouvelle fois, de sensibiliser les habitants aux consignes de tri et de renouveler cette action de solidarité. Elle s'inscrirait dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets de la Communauté urbaine en favorisant la valorisation matière, en réduisant l'enfouissement et en limitant l'incinération.

Pendant les 2 jours de l'opération, les habitants seraient invités à déposer leurs vieux papiers qui seraient pesés de manière régulière dans différents points de l'agglomération. Un point central sera aménagé à l'Hôtel de ville de Givors afin d'afficher les quantités collectées sur l'ensemble de l'agglomération et son équivalent en euros.

L'objectif, cette année, consiste à maintenir le don de l'année dernière en comptabilisant à nouveau les quantités de papiers collectées au sein des déchèteries communautaires les 1er et 2 décembre afin de les cumuler aux tonnages collectés dans les points de collecte des communes.

A cette occasion, comme l'année dernière, les professionnels pourraient accéder gratuitement aux déchèteries pour cet apport exclusif de papier.

Les engagements des différents partenaires feraient l'objet, pour chacun d'entre eux, d'une convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Décide d'organiser une opération exceptionnelle de collecte sélective du papier dans le cadre du Téléthon les 2 et 3 décembre 2011.

2° - Renonce, au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM), à percevoir la subvention d'EcoFolio correspondant au soutien lié au tonnage de papiers collectés dans la limite de 22 000 €.

3° - Approuve les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'AFM et EcoFolio.

4° - Autorise monsieur le Président :

a) - à signer lesdites conventions,

b) - à titre exceptionnel, les 2 et 3 décembre 2011, à déroger au règlement des déchèteries concernant les conditions d'accès des professionnels apportant uniquement du papier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.